

VIE DE L'ASSOCIATION

« Présent » dans le kiosque des périodiques BnF

Dans les premiers jours d'octobre, nous étions informés par un dossier communiqué par nos collègues de la BnF d'une interpellation de la section CFDT de l'établissement adressée au Président, sur la présence du quotidien *Présent* dans les présentoirs du kiosque périodiques de la BnF-site Tolbiac. La section syndicale posait, en mai 1997, la question de la politique d'acquisitions et de la mise à disposition du public dans ce secteur. Le Président Angrémy répondait en mai 1997 par la réaffirmation de la nécessité d'une offre large dans le but de « former le jugement du public ».

Curieusement, c'est en octobre 1997, quatre mois plus tard, que le ministre de la Culture et de la Communication décide de résilier l'abonnement à *Présent* pris à la BnF (en conservant les exemplaires du dépôt légal). Les journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Présent*, *Livres Hebdo*,...) s'emparent de l'affaire, en font leur une, posant chacun à leur façon la question du pluralisme dans les bibliothèques.

L'ABF a été saisie, par nombre de collègues, et par les journaux professionnels, sur cette question en débat de la compétence sur les acquisitions et des modalités de leur mise en œuvre. Après discussion en Bureau national, et dans le conseil de la section Etude et recherche, décision a été prise d'écrire au ministre pour préciser notre position sur les responsabilités des acquisitions en bibliothèque, et dire notre analyse d'une affaire qui apparaît pour le moins comme une maladresse.

Nous publions ci-après l'échange de courriers.



République Française
Ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valenciennes, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 01 40 15 80 00

Le Ministre
Porte-Parole du Gouvernement

Madame Claudine BELAYCHE
Présidente de l'Association des
Bibliothécaires Français
7 rue des Lions St-Paul
75004 PARIS

116756 - -9DEC.97

Madame,

Vous avez souhaité me faire part de vos réflexions relatives à la place du quotidien « Présent » à la BNF et je vous en remercie.

La résiliation simple d'un abonnement - lequel signifie confiance et soutien à une publication - n'a en rien entravé l'accès des lecteurs de la BNF au quotidien en question. Et ce, de deux manières : par le biais du Dépôt Légal, disposition qui permet à quiconque le souhaite de trouver « Présent » dans les salles des périodiques de la BNF, et en salle de presse sur le site Tolbiac-François Mitterrand de l'établissement, où ce quotidien, acheté au numéro, est normalement disponible en libre accès.

Il ne vous aura certainement pas échappé que ma position à l'égard des thèses que je dénonce a toujours été de privilégier le débat, donc la responsabilité, dans le nécessaire respect de l'adversaire et dans la vigilance scrupuleuse quant à l'exercice de la liberté de la presse.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Catherine TRAUTMANN